

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 28

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« quatrième »

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 55 *quater* du projet de loi de finances pour 2009.